



A t'on le droit de priver un père de son enfant ?

Par **aventura45**, le **20/11/2013** à **21:08**

Bonjour,

C'est une histoire bien compliquée alors je vais essayer d'abréger. Mon ami que j'ai rencontré il y a 3 ans a une petite fille qui aura elle même 3 ans dans quelques jours. La maman lui interdit de la voir car il est avec moi. Elle a déposé plainte contre lui l'an dernier, bien sûr très exagéré, pour violences sur elle même, sa fille et ses garçons qu'il a eu de son 1er mariage. Je ne l'ai jamais vu violent, c'est un très bon père de famille. Elle essaye de le détruire et le fait marcher au chantage. Au vu de cette plainte il pense n'avoir aucune chance d'avoir sa fille en garde un jour. De plus que la maman a fait des tentatives de suicides, "abandonné" la petite chez une nourrice pendant 2 nuits, aussi cette petite fille est née avec une malformation cardiaque très importante (opération il y a 2 ans), elle lui avait arrêté le traitement sans l'accord du cardiologue pendant 6 mois! Que peut-on faire? Quel recours? Je vois mon ami déprimé de ne pas voir sa fille! Pourquoi laisse-t-on une petite si fragile à une personne comme celle-ci? Elle a aussi été suivie par une psychothérapeute. Merci de vos réponses.